

CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES
DONNÉES RELATIVES AU SERVICE TFP INTERNET
DE LA TAXE SCOLAIRE

IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

NOTAIRE

AVOCAT

INSTITUTION FINANCIÈRE

AUTRE (PRÉCISER)

NOM DU CABINET OU DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE :

.....

ADRESSE :

.....

.....

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

CONDITIONS

FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer à la Commission scolaire du Chemin-du-Roy des frais de 5 \$ plus les taxes applicables pour l'accès, via le site Web, au relevé de taxes d'une propriété pour une période de 30 jours.

Aucun renseignement ne sera fourni par téléphone.

L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un délai ne dépassant pas 30 jours.

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, cession), relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ne peut être tenue responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser la Commission scolaire du Chemin-du-Roy de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Trois-Rivières.

SIGNATURE

Signée à _____, province de Québec, le _____

SIGNATURE

NOM EN LETTRES MOULÉES

Prière de télécopier cette convention dûment signée au 819-370-8514 ou
le transmettre par courriel au taxescoalaire@csduroy.qc.ca